

**AVIS DES SOCIETES**

**AMI Assurances S.A**

**Siège social : Cité les Pins les Bergès du Lac II- Tunis**

L'Assurances Multirisques Ittihad « AMI », publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mme Emna RACHIKOU (Cabinet FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Tijani CHAABANE (Cabinet Union Audit Tunisie)

**BILAN ARRETE AU 31/12/2017**

(Exprime en dinars)

ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2017	31/12/2017			2016 RETRAITE
	Brut	Amortissement et provision	Net	Net
<b>AC1-Actifs incorporels</b>				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	1 502 245	1 105 337	396 908	418 438
AC13- Fonds commercial	1 157 430	390 236	767 194	720 271
	<b>2 659 676</b>	<b>1 495 573</b>	<b>1 164 102</b>	<b>1 138 710</b>
<b>AC2-Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21-Installations techniques et machines	4 849 329	2 641 339	2 207 991	1 856 800
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 840 817	848 029	992 787	1 014 793
AC23- Acomptes versées et immobilisations encours	118 278	0	118 278	112 678
	<b>6 808 424</b>	<b>3 489 368</b>	<b>3 319 056</b>	<b>2 984 272</b>
<b>AC3-Placements</b>				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	73 841 283	1 991 124	71 850 159	27 713 072
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				0
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 405 999	691 322	714 677	1 405 999
AC324- Obligations et autres titres à revenus fixes				
AC33-Autres placements financiers				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	57 223 222	3 986 686	53 236 536	50 364 430
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	143 923 555		143 923 555	154 423 393
AC334- Autres prêts	6 923 933		6 923 933	3 570 336
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 463 143		3 463 143	3 914 658
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cedantes	288 408		288 408	288 408
	<b>287 069 542</b>	<b>6 669 132</b>	<b>280 400 410</b>	<b>241 680 296</b>
<b>AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510-Provision pour primes non acquises	780 948	0	780 948	738 454
AC520-Provision d'assurance vie	5 589 730	0	5 589 730	5 156 810
AC530-Provision pour sinistres vie	556 666	0	556 666	468 261
AC531-Provision pour sinistres non vie	6 796 213	0	6 796 213	3 233 442
	<b>13 723 557</b>		<b>13 723 557</b>	<b>9 596 968</b>
<b>AC6-Creances</b>				
AC61-Creances nées d'operations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	2 322 637	0	2 322 637	2 681 162
AC612-Autres creances nees d'operation d'assurance directe	59 843 455	34 267 636	25 575 818	35 758 255
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	32 152 523	2 726 226	29 426 297	25 619 303
AC62- Creances nées d'operations de réassurance	3 822 647	3 173 332	649 315	730 131
AC63-Autres creances				
AC631-Personnel	313 540		313 540	373 857
AC632-Etat, organisme de securite sociale, collectivites publiques	25 809 989	26 780	25 783 209	13 192 578
AC633-Debiteurs divers	2 215 125	503 098	1 712 027	1 585 902
	<b>126 479 916</b>	<b>40 697 072</b>	<b>85 782 843</b>	<b>79 941 187</b>
<b>AC7-Autres éléments d'actif</b>				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	16 081 606	3 826 986	12 254 620	13 385 008
AC72-Charges reportees				
AC721-frais d'acquisition reportes	7 657 489		7 657 489	6 061 763
AC722-Autres charges a repartir	2 366 220	2 237 750	128 471	896 608
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Interêts et loyers acquis et non echus	10 192 481		10 192 481	9 201 920
AC733-Autres comptes de régularisation	1 513 868		1 513 868	1 023 960
	<b>37 811 665</b>	<b>6 064 736</b>	<b>31 746 929</b>	<b>30 569 258</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>474 552 780</b>	<b>58 415 882</b>	<b>416 136 898</b>	<b>365 910 690</b>



## BILAN ARRETE AU 31/12/2017

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS Situation arrêtée au 31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016 RETRAITE
<b>Capitaux propres</b>		
CP1- Capital social	23 135 980,000	18 508 784
CP2- Reserves et primes liées au capital	18 133 931,631	22 109 154
CP3- Résultats reportés	-38 251 794,211	5 892 424
CPR- Réserve spéciale de réévaluation	44 410 222,000	
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>47 428 339</b>	<b>46 510 362</b>
CP6- Résultat de l'exercice	-41 666 190	-43 492 244
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>5 762 149</b>	<b>3 018 117</b>
<b>PA1-Autres passifs financiers</b>		
PA13-Autres emprunts	0	0
	0	0
<b>PA2-Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23-Autres provisions	1 706 391	1 114 936
	<b>1 706 391</b>	<b>1 114 936</b>
<b>PA3-Provisions techniques brutes</b>		
PA310- Provisions pour primes non acquises	61 645 195	50 416 457
PA320- Provisions assurances vie	33 313 583	31 063 469
PA330- Provision pour sinistres (vie)	4 730 310	4 840 660
PA331- Provision pour sinistres (non vie)	281 612 238	259 310 414
PA340- Provision pour PB et ristourne (vie)		
PA361- Autres provisions techniques (non vie)	7 449 402	0
	<b>388 750 728</b>	<b>345 630 999</b>
<b>PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	<b>4 224 397</b>	<b>2 822 256</b>
<b>PA6-Autres dettes</b>		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	3 537 465	3 447 157
PA63-Autres dettes		
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	170 400	152 400
PA632-Personnel		
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 829 031	6 414 731
PA634-Crédoeurs divers	846 380	1 317 843
	<b>10 383 276</b>	<b>11 332 131</b>
<b>PA7-Autres passifs</b>		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	5 309 956	1 992 251
	<b>5 309 956</b>	<b>1 992 251</b>
<b>Total du passif</b>	<b>410 374 748</b>	<b>362 892 573</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>416 136 898</b>	<b>365 910 690</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie**  
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2017	Operations brutes 31/12/2017	Cessionset/ou rétrocessions 31/12/2017	Operations nettes 31/12/2017	Operations nettes 2016 RETRAITEES
<b>PRNV1- Primes acquises</b>				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	157 718 444	-6 108 036	151 610 407	144 894 362
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	-11 228 738	42 494	-11 186 243	-6 408 603
	<b>146 489 706</b>	<b>-6 065 542</b>	<b>140 424 164</b>	<b>138 485 758</b>
<b>PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	<b>7 245 785</b>		<b>7 245 785</b>	<b>8 296 498</b>
<b>PRNV2- Autres produits techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHNV1- Charges de sinistres</b>				
CHNV 11- Montants payés	-109 865 995	1 379 152	-108 486 842	-101 126 658
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	-22 301 825	3 562 770	-18 739 054	-57 386 054
	<b>-132 167 819</b>	<b>4 941 923</b>	<b>-127 225 897</b>	<b>-158 512 712</b>
<b>CHNV2- Variation des autres provisions techniques</b>	<b>-7 449 402</b>	<b>0</b>	<b>-7 449 402</b>	<b>34 747</b>
<b>CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>-150 946</b>		<b>-150 946</b>	<b>0</b>
<b>CHNV4- Frais d'exploitation</b>				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-18 681 873		-18 681 873	-17 181 167
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	1 606 487		1 606 487	762 665
CHNV 43- Frais d'administration	-49 631 096		-49 631 096	-27 849 865
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		1 072 764	1 072 764	864 953
	<b>-66 706 482</b>	<b>1 072 764</b>	<b>-65 633 718</b>	<b>-43 403 415</b>
<b>CHNV5- Autres charges techniques</b>				
<b>RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance)</b>	<b>-52 739 158</b>	<b>-50 856</b>	<b>-52 790 013</b>	<b>-55 099 124</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie**  
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2017	Operations brutes 31/12/2017	Cessionset/ou rétrocessions 31/12/2017	Opérations nettes 31/12/2017	Operations nettes 2016 RETRAITEES
<b>PRV1- Primes</b>				
PRV 11- Primes émises et acceptées	4 957 318	-1 174 709	3 782 609	5 157 928
	<b>4 957 318</b>	<b>-1 174 709</b>	<b>3 782 609</b>	<b>5 157 928</b>
<b>PRV2- Produits des placements</b>				
PRV 21- Revenus des placements	1 157 484		1 157 484	1 335 256
PRV 22- Produits des autres placements	261 968		261 968	95 422
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	57 199		57 199	134 442
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements			0	0
	<b>1 476 651</b>	<b>0</b>	<b>1 476 651</b>	<b>1 565 120</b>
<b>CHV1- Charges de sinistres</b>				
CHV 11- Montants payés	-1 648 023	345 822	-1 302 201	-947 132
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	110 350	88 404	198 754	-643 390
	<b>-1 537 673</b>	<b>434 226</b>	<b>-1 103 447</b>	<b>-1 590 522</b>
<b>CHV2- Variation des autres provisions techniques</b>				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-2 250 114	432 920	-1 817 194	-912 746
CHV 22- Autres provisions techniques	0	0	0	0
	<b>-2 250 114</b>	<b>432 920</b>	<b>-1 817 194</b>	<b>-912 746</b>
<b>CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHV4- Frais d'exploitation</b>				
CHV 41- Frais d'acquisition	-677 104		-677 104	-801 323
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-10 761		-10 761	-13 566
CHV 43- Frais d'administration	-1 471 762		-1 471 762	-1 156 148
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs		277 611	277 611	332 742
	<b>-2 159 627</b>	<b>277 611</b>	<b>-1 882 016</b>	<b>-1 638 295</b>
<b>CHV5- Autres charges techniques</b>				
<b>CHV9- Charges de placement</b>				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-14 355		-14 355	-28 450
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-300 817		-300 817	-320 452
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-350 176		-350 176	-57 401
	<b>-665 349</b>	<b>0</b>	<b>-665 349</b>	<b>-406 303</b>
<b>RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>-178 793</b>	<b>-29 953</b>	<b>-208 745</b>	<b>2 175 183</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016 RETRAITE
RTNV- Sous total (Resultat technique de l'assurance et/ou de la reassurance non vie)	-52 790 013	-55 099 124
RTV- Sous total (Resultat technique de l'assurance et/ou de la reassurance vie)	-208 745	2 175 183
<b>PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou reassurance non vie)</b>		
PRNT11- Revenus des placements	11 822 310	11 353 456
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	2 675 694	811 356
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	584 216	1 143 140
	<b>15 082 220</b>	<b>13 307 952</b>
<b>CHNT1- Charges des placements</b>		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-146 621	-241 902
CHNT12- Correction de valeur sur placements	-3 072 488	-2 724 746
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-3 576 629	-488 074
	<b>-6 795 739</b>	<b>-3 454 722</b>
<b>CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la reassurance non vie</b>	<b>-7 245 785</b>	<b>-8 296 498</b>
PRNT2- Autres produits non techniques	0	102 309
CHNT3- Autres charges non techniques		
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>-51 958 064</b>	<b>-51 264 900</b>
CHNT4- Impôts sur les résultats	10 296 874	8 254 228
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>-41 661 190</b>	<b>-43 010 672</b>
CHNT5- Pertes extraordinaires	-5 000	-481 573
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-41 666 190</b>	<b>-43 492 245</b>
Effets des modifications comptables	-50 639 292,488	
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>	<b>-92 305 483</b>	<b>-43 492 245</b>

**TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES**  
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2017	2017	2016
<b>HB1- Engagements reçus</b>	<b>2 345 000</b>	<b>167 000</b>
<b>HB2- Engagements donnés</b>		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés		
<b>HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>		
<b>HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>		
<b>HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		
<b>HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
(Exprime en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2017	Notes	2017	2016
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements des primes reçues des assurés		171 927 364	159 145 430
Sommes versées pour paiement des sinistres		-113 961 935	-106 631 333
Commissions versées aux intermédiaires		-15 505 603	-15 727 662
Encaissements des sinistres pour cessions			56 837
Decassements des primes pour cessions		-3 117 700	-1 728 895
Commissions reçues des cessions			
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-19 935 227	-13 806 299
Variation des espèces reçues des cessionnaires			
Decassements liés à l'acquisition de placements financiers		-101 451 394	-139 341 747
Encaissements liés à la cession de placements financiers		104 421 101	120 773 836
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-26 953 266	-25 498 322
Produits financiers reçus		8 426 619	9 389 795
Autres mouvements		-1 652 309	-731 482
<b>Flux de trésorerie affecté à l'exploitation</b>		<b>2 197 650</b>	<b>-14 099 843</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Decassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-1 170 304	-1 070 307
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Decassements provenant de l'acquisition des immobilisations financières			
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Decassements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Autres mouvements			
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-1 170 304</b>	<b>-1 070 307</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Encaissements Billet de trésorerie			
Decassements Billet de trésorerie			-12 000 000
Distribution Dividende			-5 552 635
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>0</b>	<b>-17 552 635</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>1 027 346</b>	<b>-32 722 785</b>
<b>Trésorerie de début de l'exercice</b>		<b>15 054 260</b>	<b>47 777 045</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>VI</b>	<b>16 081 606</b>	<b>15 054 260</b>



**I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :**

**Dénomination sociale :** Assurances Multirisques El Ittihad- AMI

**Siège social :** Cité des pins, zone Nord Est les Berges du Lac

**Téléphone :** +216 70 026 000

**Email :** [courrier@assurancesami.com](mailto:courrier@assurancesami.com)

**Site web :** [www.assurancesami.com](http://www.assurancesami.com)

**Assurances Mutuelles Ittihad « AMI »** a été créée en 2003 dans la forme d'une société mutuelle. Elle a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 Décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun versés par les adhérents de l'AMI depuis sa création à la date du 31/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du **18/10/2014** a décidé la transformation de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en société anonyme sous la dénomination « Société d'Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial AMI Assurances et avec un capital social de 13.220.560 dinars réparti en 13.220.560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action.

Le capital social initial de **13.220.560 DT** provient de :

- La conversion d'une partie du fonds des adhérents d'un montant de 1 735 140 DT, ayant donné lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT a été logé dans les autres capitaux propres.
- L'émission de 1 570 000 actions en numéraires d'une valeur nominale de 1 DT chacune, au prix d'émission de 20 DT l'action. La prime d'émission en découlant s'est élevée à 29 830 000 DT.
- L'incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital d'un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT et m'attribution de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action détenue ancienne

La société a également changé de dénomination sociale pour devenir **Assurance Multirisques ITTIHAD « AMI assurances »**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **23 Octobre 2015** a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à **18 508 784 DT**, et ce, par l'émission de 5 288 224 nouvelles actions au prix de 6,250 DT l'une soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions ont été souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes et ont été libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le **22 Juin 2017** a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 4 627 196 DT pour le porter de 18 508 784 DT à **23 135 980 DT**, et ce, par l'émission de 4 627 196 actions gratuites.

L'AMI est régie par le code des assurances qui est promulgué par la loi N° 92-24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97-24 du 28 Avril 1997, la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi 2014-47 du 24 juillet 2014.

L'AMI fournit ses produits et services à travers 141 agences, 40 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

L'effectif du personnel au 31/12/2017 s'élève à 297.

**III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :****A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES****A1- Déclaration de conformité :**

Les états financiers relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2017, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

**Dérogation :** Par dérogation à la méthode du coût amorti, telle que prévue par les normes comptables relatives aux immobilisations et qui consiste à évaluer les immobilisations postérieurement à sa comptabilisation initiale à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, les biens immobiliers sont évalués à leur valeur réévaluée au 31 décembre 2017. Cette dérogation fait l'objet de la note ci-dessous, relative au changement de méthode, présentée conformément au paragraphe 75 de la norme générale.

**A2- Modifications comptables:**

L'entreprise a appliqué les mêmes méthodes comptables que celles retenues antérieurement à l'exception des modifications comptables suivantes:

**A2-1- Changements dans les méthodes d'évaluation des provisions techniques :**

Les provisions techniques sont évaluées par référence à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 et aux normes comptables sectorielles.

L'application conforme à ces référentiels a dégagé dans les faits des écarts d'évaluation des sinistres à payer et des tardifs.

Le constat qui est fait au début de 2017, a motivé l'examen approfondi de ces méthodes avec l'intervention d'un actuair. Cet examen a abouti à conclure que les méthodes d'évaluation antérieurement appliquées nécessitent des changements compte tenu du contexte actuel de l'AMI.

Ces changements se résument dans ce qui suit :

	Méthode appliquée en 2016	Méthode appliquée en 2017
<b>Sinistres corporels</b>		
1- <i>Evaluation des dossiers IBNeR</i>	Evaluation basée sur les documents disponibles dans les dossiers	Il a été appliquée un complément résultant de l'application des coefficients d'aggravation sur la charge de sinistre par année de survenance constatée à fin 2017 et tenant compte des ajustements des auditeurs externes
2- <i>Evaluation des coûts des tardifs</i>	Le coût appliqué pour l'évaluation des dossiers tardifs est le coût moyen : selon la méthode préconisée par la CGA sur la base des données de N-1, N-2 et N-3	Le coût appliqué pour l'évaluation des dossiers tardifs est : - Le coût moyen par année de survenance pour les années 2010 à 2016 - Le coût moyen 2016 ajusté par le taux d'augmentation du SMIG pour les tardifs de 2017

	Méthode appliquée en 2016	Méthode appliquée en 2017
3- Nombre des tardifs	La méthode appliquée pour déterminer le nombre des tardifs est la méthode triangulaire de projection par le nombre (les dossiers dont la responsabilité est différente de zéro) et en appliquant un facteur de passage sur la base de la moyenne des valeurs	La méthode appliquée pour déterminer le nombre des tardifs est la méthode triangulaire de projection par le nombre (les dossiers dont la responsabilité et le coût total sont différents de zéro) pour la période (2003-2017) et moyennant un ajustement par les facteurs de passage suivants :  - Facteurs appliqués à l'année de survenance 2017 : sur la base de la valeur supérieure de passage de N à N+1 pour chaque année de développement  - Facteur appliqué à l'année de survenance 2016 : sur la base de la valeur supérieure de passage de N+1 à N+2 pour l'année de développement 2018  - Facteurs appliqués au reste du triangle : sur la base de la moyenne des valeurs
4- Chargement de gestion	Le taux de 1,9%	Le taux de 5%
<b>Sinistres matériels</b>		
1- Complément d'évaluation des dossiers IBNeR	Evaluation basée sur les documents disponibles dans les dossiers	Complément résultant de l'application d'un coût moyen reflétant l'effet de l'inflation aux dossiers en cours à la date de clôture pour les années de survenance 2015,2016 et 2017
2- Coût des tardifs	Le coût appliqué pour l'évaluation des dossiers tardifs est le coût moyen : selon la méthode préconisée par la CGA sur la base des données de N-1, N-2 et N-3	Le coût appliqué pour l'évaluation des dossiers tardifs est le coût moyen de 2014 actualisé à la date de clôture de l'exercice 2017 selon le taux d'inflation annuel sur la période (2015-2016-2017)
3- Nombre des tardifs	La méthode appliquée pour déterminer le nombre des tardifs est la méthode triangulaire de projection par le nombre et en appliquant un facteur de passage sur la base de la moyenne des valeurs	La méthode appliquée pour déterminer le nombre des tardifs est la méthode triangulaire de projection par le nombre appliquée séparément pour les dossiers RC et les dossiers dommages pour la période 2010-2017 et pour les dossiers défense et dommage dont le coût total est différent de 0

L'application rétrospective des changements des méthodes d'évaluation des provisions pour sinistres à payer, a entraîné l'ajustement des capitaux propres d'ouverture pour un montant brut avant l'effet d'impôt de 59 863 363 D.

Les états financiers de 2016 ont été retraités pour la comparaison.

## **A2-2- Changement de la méthode d'évaluation des biens immobiliers:**

A compter de l'année 2017, les biens immobiliers sont évalués à leur valeur réévaluée issue d'une expertise directe et indépendante.

En effet, par dérogation à la méthode du coût telle que prévue par les normes comptables tunisiennes, l'AMI a procédé à l'évaluation des biens immobiliers à leur juste valeur à cette date et a procédé en conséquence à leur réévaluation.

Le recours au modèle de la réévaluation est motivé par :

- La recherche à présenter une information plus pertinente sur la valeur économique des placements immobiliers et par conséquent à rehausser les qualités de pertinence et de fiabilité des états financiers
- La reconnaissance par la norme internationale IAS 16 du modèle de réévaluation pour l'évaluation des immobilisations postérieurement à leur comptabilisation initiale
- L'adhésion à une tendance de plus en plus croissante qui converge vers d'adoption de l'approche de réévaluation (projet loi des finances 2019, accord de principe récent du conseil national de la comptabilité qui sera suivi par la révision des normes comptables, avis des professionnels, le dépassement de l'approche du coût historique dans certaines normes comptables traitant des placements cotés, des opérations en monnaie étrangère, des regroupements d'entreprise et de la consolidation

La plus-value de réévaluation a été déterminée sur la base d'une évaluation faite par un expert judiciaire. Ladite évaluation a été jugée raisonnable et acceptable par le CGA à la suite de la consultation des services concernés du ministère des domaines de l'Etat.

La réévaluation, effectuée à la date du 31/12/2017 après la constatation des amortissements de l'année 2017, n'a pas eu d'effet sur le résultat de cet exercice. La plus-value de réévaluation, estimée à 44.410.222 dinars a été comptabilisée, en majoration de la valeur brute des immobilisations d'une part et dans un compte de réserve spéciale de réévaluation d'autre part.

La réévaluation n'a pas eu d'impact fiscal en 2017. Egalement, elle sera sans incidence fiscale dans les exercices futurs tant que la réserve ne sera pas utilisée et le bien ne sera pas cédé.

Dans ce cadre, les organes d'administration de l'AMI:

- confirment le maintien permanent de la réserve de réévaluation dans les capitaux propres, sans l'utiliser ou la reclasser dans d'autres comptes.
- confirment le caractère d'utilisation durable des biens réévalués. Ces biens ne sont donc pas destinés à la vente.

## **A2-3- utilisation de la méthode du report d'impôt pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat**

A partir de l'exercice 2017, l'AMI a appliqué la méthode du report d'impôt pour la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfiques. Cette méthode consiste à calculer la charge d'impôt sur les bénéfiques sur la base du résultat comptable de l'exercice en corrigeant l'impôt exigible par l'effet:

- des écarts temporelles entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs
- des déficits fiscaux reportables et récupérables (ayant une probabilité d'être récupérés dans les exercices suivants)

Le choix de cette méthode est motivé par:

- un meilleur respect des conventions comptables prévues par le cadre conceptuel et notamment la convention de rattachement des charges aux produits.
- le caractère significatif de la fiscalité différée au sein de l'AMI
- un avis émis par l'OECT en faveur de la comptabilisation de l'impôt différé, en se basant sur les conventions comptables prévues dans le cadre conceptuel de la comptabilité.

Les origines de l'impôt différé au sein de l'AMI sont constituées principalement des reports déficitaires. Ces reports créent des actifs d'impôts différés qui n'ont pas pu être compensés par des passifs d'impôts exigibles ou différés. Toutefois, la prise en compte de ces actifs d'impôt différé ne devient possible que s'il est probable que l'AMI disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

La méthode du report d'impôt a été appliquée, conformément à la norme comptable n°11, selon l'approche rétrospective. En conséquence, les comptes de l'exercice 2016 ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

Les actifs d'impôt différé comptabilisés en 2017 proviennent:

- de l'effet du changement de méthode de calcul des provisions techniques appliqué rétrospectivement. Il est comptabilisé en 2017 dans le compte "modifications comptables affectant les résultats reportés".

Du fait de ce changement, le résultat retraité de 2016 devient déficitaire. Le déficit fiscal est reportable sur les cinq années suivantes, à la suite du dépôt d'une déclaration fiscale rectificative, soit au plus tard sur le résultat de l'année 2021,

- du déficit de l'année 2017 qui est reportable fiscalement au plus tard sur le résultat de l'année 2022

L'actif d'impôt différé présenté dans les états financiers de 2017 s'est limité à celui que l'AMI pourra récupérer en l'imputant sur les bénéfices des années à venir jusqu'à l'année 2022. En se basant sur le business plan de l'AMI 2018-2022, les déficits reportables donnent lieu à des actifs d'impôt différé de 9,2 millions de dinars au titre de 2016 et 10,7 millions de dinars au titre de 2017.

Le conseil d'administration de l'AMI estime que le business-plan qui a servi de référence dans l'appréciation des montants des déficits reportables retient des hypothèses suffisamment prudentes. Par conséquent, il pourra servir, valablement, à l'appréciation des montants d'actifs d'impôt différé estimé récupérables.

Conformément aux règles comptables, l'actif d'impôt différé devra être réexaminé à la clôture de chaque exercice pour s'assurer de son caractère récupérable.

## **B - BASE DE MESURE**

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique, à l'exception des biens immobiliers qui sont évalués à leur juste valeur (voir A2-2).

**C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES****C 1 : Les actifs incorporels et corporels**

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs du transfert ou d'acquisition) à l'exception des terrains et des constructions qui ont été évalués à leur juste valeur (selon les rapports d'un expert en immobilier).

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

▪ Constructions	5%
▪ Fonds commercial	5%
▪ Agencements et Aménagements	10%
▪ Matériel et mobilier de bureau	10%
▪ Matériel informatique	15%
▪ Matériels de transport	20%
▪ Logiciels	33%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

**C 2 : Les placements****C 2-1- Les placements immobiliers :**

Les terrains et les constructions figurent au bilan à leur valeur nette comptable. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'usage déterminée par un expert en immobilier. Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

**C 2-2- Autres placements****- Coût d'entrée des titres**

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons de trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

**- Evaluation à la date de clôture**

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

**- Revenus des actions**

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

**C 3 : Les créances**

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les créances subrogées aux entreprises d'assurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, ...).
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance enregistrent les créances sur les compagnies d'assurance
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

☒ Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 :

\* Les créances sur les assurés (siège et succursales) par ancienneté aux taux suivants :

2015 et antérieurs	100%
2016	20%
2017	0%.

\* Les créances sur les intermédiaires (agents et courtiers) par ancienneté aux taux suivants :

2014 et antérieurs	100%
2015	60%
2016	40%
2017	10%

☒ Les créances subrogées aux entreprises d'assurance sont provisionnées par ancienneté aux taux suivants :

2015 et antérieurs	100%
2016	20%
2017	0%.

☒ Les créances contentieuses, les chèques et les effets impayés sont provisionnées en totalité.

**C 4 : Les provisions techniques****C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie :**

- **Les provisions mathématiques :** Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées par la direction vie contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect de l'arrêté du ministre des finances du 05 janvier 2009.
- **Provision pour sinistres à payer :** Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de l'AMI envers les assurés / bénéficiaires au titre des sinistres survenus, rachats et arrivées à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres

survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

#### **C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non vie :**

- **Provisions pour primes non acquises :** La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer :** Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n° 258 de l'année 2010 du ministre des finances.

Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre (7% pour la Provision pour Sinistres à Payer auto corporel et 5% pour les autres branches).

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- **Provision pour risques en cours :** pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent. Et on rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; si ce rapport est supérieur à 100 %, l'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.
- **Provision d'égalisation :** Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux notamment grêle, assurance-crédit et assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisation d'assurance de l'exercice.

#### **C 5- Les revenus :**

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

#### **C 6- Les charges par destination :**

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.



Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais d'acquisition
- Frais d'administration.

L'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations s'effectue directement par l'application informatique. La répartition des charges par destination entre les branches est proportionnelle au chiffre d'affaires.

#### **C 7- Affectation des produits nets des placements :**

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) /2).

#### **C 9- Frais d'acquisition reportés :**

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

#### **C10- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :**

A compter de l'année 2017, l'AMI applique la méthode du report d'impôt pour la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices.

#### **E- Dérogations relatives aux provisions techniques:**

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et de la norme comptable n°29 relative aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers :

- ***Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques*** : Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative.

L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.

- ***Provision pour frais de gestion*** : Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers.

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- ***Provision pour participation aux bénéfices (non vie)*** : Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de

ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

- **Provision pour sinistres à payer (sinistres matériels - branche auto) selon les méthodes statistiques** : L'AMI calcule la provision pour sinistres à payer en se basant uniquement sur la méthode d'évaluation dossier par dossier et non pas la plus élevée des trois méthodes réglementaires suivantes :
  - ✓Évaluation dossier par dossier
  - ✓Évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
  - ✓Évaluation basée sur les cadences de règlement
- **Provision pour égalisation vie** : Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

**III - NOTES SUR LE BILAN :****AC1 - Actifs incorporels**

Le solde net de cette rubrique est de 1 164 102 DT à la fin de l'exercice 2017 contre 1 138 710 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 25 392 DT et il se détaille comme suit :

Désignations	Val. brute au 31/12/2017	Cumul amort 31/12/2017	Val. nette au 31/12/2017	Val. nette au 31/12/2016
Logiciels	1 502 245	1 105 337	396 908	418 439
Indemnité compensatrice (fonds commercial)	1 157 430	390 236	767 194	720 271
<b>Total</b>	<b>2 659 675</b>	<b>1 495 573</b>	<b>1 164 102</b>	<b>1 138 710</b>

**AC2 - Actifs corporels d'exploitation**

Le solde net de cette rubrique au 31/12/2017 s'élève à 6 808 424 DT contre 5 969 300 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 839 124 DT se détaillant comme suit :

Designations	Val. brute au 31/12/2017	Cumul amort 31/12/2017	Val. nette au 31/12/2017	Val. nette au 31/12/2016
AAI siège	1 794 213	831 172	963 041	811 005
Matériel de transport	1 210 938	412 122	798 817	602 846
Matériel informatique	1 844 178	1 398 045	446 133	442 948
Matériel et mobilier de bureau	1 840 817	848 029	992 787	1 014 794
Dépôts et cautionnements	118 278		118 278	112 678
<b>Total</b>	<b>6 808 424</b>	<b>3 489 368</b>	<b>3 319 056</b>	<b>2 984 272</b>

**AC3 - Placements**

Les placements nets totalisent la somme de 280 400 410 DT en 2017 contre 241 680 296 DT en 2016, soit une augmentation de 38 720 114 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Placement Brut 2017	Amort/Prov. 2017	Placement Net 2017	Placement Net 2016	Variation Nette
Terrains et constructions	73 841 283	1 991 124	71 850 159	27 713 072	44 137 087
Placements dans les entreprises liées et participations	1 405 999	691 322	714 677	1 405 999	-691 322
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP.	57 223 222	3 986 686	53 236 536	50 364 430	2 872 106
Obligations et autres titres à revenus fixes.	143 923 555	0	143 923 555	154 423 393	-10 499 838
Autres dépôts et Prêts	10 675 483	0	10 675 483	7 773 402	2 902 081
<b>Total</b>	<b>287 069 542</b>	<b>6 669 132</b>	<b>280 400 410</b>	<b>241 680 296</b>	<b>38 720 114</b>

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

**AC31- Terrains et constructions :**

Le solde net de ce poste s'élève à 71 850 159 DT au 31/12/2017. Le détail de ce poste se présente ainsi :

LIBELLE	V.BRUTE AU 31/12/2017	CUMUL AMORT AU 31/12/2017	V.NETTE AU 31/12/2017	RESERVE DE REEVALUATION	VALEUR REEVALUEE AU 31/12/2017
TERRAIN SFAX B ABDESSALEM	116 899	0	116 899		116 899
IMMEUBLE SFAX B ABDESSALEM	180 332	36 066	144 265		144 265
TERRAIN ET IMMEUBLE LAC 2	25 963 707	1 292 605	24 671 102	35 922 898	60 594 000
TERRAIN 15 RUE MAURITANIE	464 500	0	464 500	570 500	1 035 000
IMMEUBLE 15 RUE MAURITANIE	696 300	198 474	497 826	1 733 799	2 231 625
GARAGE RUE MZ BOURGUIBA TUNIS	104 000	29 611	74 389	401 336	475 725
IMMEUBLE DELEGATION SFAX	597 877	170 395	427 482	1 751 530	2 179 013
IMMEUBLE SFAX CARREFOUR	86 523	24 659	61 864	366 895	428 759
DELEGATION SOUSSE	349 800	99 693	250 107	1 275 643	1 525 750
DELEGATION BIZERTE	327 660	93 383	234 277	990 723	1 225 000
DELEGATION GABES	87 100	24 823	62 277	987 091	1 049 368
LOCAL NABEUL	48 300	13 766	34 535	409 806	444 340
CONST° EN COURS RUE MENZEL BOURGUIBA	8 064	0	8 064		8 064
ACTION IMMOBILIERE MAE	400 000	7 649	392 351		392 351
<b>TOTAL</b>	<b>29 431 061</b>	<b>1 991 124</b>	<b>27 439 937</b>	<b>44 410 222</b>	<b>71 850 159</b>

**AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation :**

Le solde net de ce poste s'élève à 689 677 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellés	Valeur Brute 2017	Provision 2017	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016	Variation Nette
AT-TAKAFULIA	1 300 000	585 323	714 677	1 300 000	-585 323
GMP	105 999	105 999	0	105 999	-105 999
<b>Total</b>	<b>1 405 999</b>	<b>691 322</b>	<b>714 677</b>	<b>1 405 999</b>	<b>-691 322</b>

**AC331- Actions et autres titres à revenus variables et part dans les FCP:**

Le solde net de ce poste s'élève à 53 236 536 DT au 31/12/2017 contre 50 364 429 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 2 872 107 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles l'AMI n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Libellés	Valeur Brute 2017	Provision 2017	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016	Variation Nette
Actions cotées	19 053 400	2 401 535	16 651 866	22 153 078	-5 501 212
Actions non cotées	10 971 381	1 585 152	9 386 229	7 035 007	2 351 222
SICAV obligataire	1 991 730		1 991 730	1 970 914	20 816
Fond commun de placement	25 206 711		25 206 711	19 205 430	6 001 281
<b>Total</b>	<b>57 223 222</b>	<b>3 986 687</b>	<b>53 236 536</b>	<b>50 364 429</b>	<b>2 872 107</b>

**AC332 -Obligations et autres titres à revenus fixes :**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 143 923 555 DT au 31/12/2017 contre 154 423 393 DT au 31/12/2016, soit une diminution de 10 499 839 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Emprunts obligataires	38 590 315	39 588 421	-998 106
Bons de trésors et assimilés	54 933 240	42 944 973	11 988 267
Comptes de dépôts placements	50 400 000	71 770 000	-21 370 000
Bons de caisse	0	120 000	-120 000
<b>Total</b>	<b>143 923 555</b>	<b>154 423 393</b>	<b>-10 499 839</b>

AC334 - Autres Prêts :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 6 923 933 DT au 31/12/2017 contre 3 570 336 DT au 31/12/2016 à, soit une augmentation de 3 353 597 DT.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Prêts au personnel	3 150 821	2 996 704	154 117
PRÊT SOCIÉTÉ HOTELIÈRE ET IMMOBILIÈRE AMILCAR	513 632	513 632	
PRÊT GROUPEMENT MUTUALISTE POUR LA PRÉVOYANCE (GMP)	60 000	60 000	
PRÊT RECALL HOLDING	2 999 480	0	2 999 480
PRÊT POLYCLINIQUE DU CAP BON PCB SA	200 000	0	200 000
<b>Total</b>	<b>6 923 933</b>	<b>3 570 336</b>	<b>3 353 597</b>

AC 335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 3 463 143 DT au 31/12/2017 contre 3 914 658 DT au 31/12/2016, soit une diminution de 451 515 DT. Ce solde se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dépôt auprès de la TGT	3 463 143	3 914 658	-451 515
<b>Total</b>	<b>3 463 143</b>	<b>3 914 658</b>	<b>-451 515</b>

AC34 - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 288 408 DT.

La répartition pour chaque catégorie de placement, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Designations	Valeur brute au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017	Placements admis en représentation des provisions techniques	Placements non admis en représentation des provisions techniques
<i>Terrains et constructions d'exploitation</i>	73 841 283	71 850 159	56 306 581	15 543 578
<b>Placements dans les entreprises liées et participations</b>				
<i>Parts dans les entreprises avec un lien de participation</i>	1 430 999	714 677	714 677	
<b>Autres placements financiers</b>				
<i>Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP</i>	57 198 222	53 236 536	53 236 536	
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	143 923 555	143 923 555	143 923 555	
<i>Autres prêts</i>	6 923 933	6 923 933		6 923 933
<i>Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers</i>	3 463 143	3 463 143		3 463 143
<i>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</i>	288 408	288 408		288 408
<b>Total</b>	<b>287 069 543</b>	<b>280 400 411</b>	<b>254 181 349</b>	<b>26 219 062</b>

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 13 723 557 DT au 31/12/2017 contre 9 596 966 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 4 126 590 DT.

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provision pour primes non acquises	780 948	738 454	42 494
Provision d'assurances vie	5 589 730	5 156 810	432 920
Provision pour sinistres vie	556 666	468 261	88 405
Provision pour sinistres non vie	6 796 213	3 233 442	3 562 771
<b>Total</b>	<b>13 723 557</b>	<b>9 596 967</b>	<b>4 126 590</b>

### AC6 - Créances

Les créances totalisent un montant net de 85 782 843 DT au 31/12/2017 contre 79 941 187 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 5 841 656 DT et se détaillent comme suit :

Libellés	Valeur Brute 2017	Provision 2017	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016	Variation nette
Primes acquises et non émises	2 322 637		2 322 637	2 681 162	-358 525
Créances nées d'opérations d'assurance directe	59 843 455	34 267 636	25 575 819	35 758 255	-10 182 436
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise s'assurance	32 152 523	2 726 226	29 426 297	25 619 303	3 806 994
Créances nées d'opérations de réassurance	3 822 647	3 173 332	649 315	730 131	-80 816
Autres créances	28 338 654	529 878	27 808 776	15 152 337	12 656 439
<b>Total</b>	<b>126 479 916</b>	<b>40 697 072</b>	<b>85 782 843</b>	<b>79 941 187</b>	<b>5 841 656</b>

#### AC611- Primes acquises et non émises :

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 2 322 637 DT au 31/12/2017 contre 2 681 162 DT au 31/12/2016, soit une diminution de 358 525 DT et se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Groupe	2 311 477	2 294 687	16 789
Vie	11 161	386 475	-375 314
<b>Total</b>	<b>2 322 637</b>	<b>2 681 162</b>	<b>-358 525</b>

La valeur relative à la branche groupe arrêtée au 31/12/2017 correspond aux bordereaux terme échu du 4<sup>ème</sup> trimestre.

#### AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 25 575 819 DT au 31/12/2017 contre 35 758 255 DT au 31/12/2016, soit une diminution de 10 182 436 DT et se détaille ainsi :

Libellés	Valeur Brute 2017	Provision 2017	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016	Variation nette
Primes à annuler (a)	-7 467 135		-7 467 135	-4 938 260	-2 528 875
Agences-succursales (b)	67 310 590	34 267 636	33 042 954	40 696 515	-7 653 561
<b>Total</b>	<b>59 843 455</b>	<b>34 267 636</b>	<b>25 575 819</b>	<b>35 758 255</b>	<b>-10 182 436</b>

La provision relative à la dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe s'élève à 28 278 782 DT.

#### (a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à - 7 467 135 DT au 31/12/2017.

#### (b) Agences- succursales

Ce poste présente un solde brut compensé de 67 310 590 DT au 31/12/2017. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des intermédiaires.

**AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance**

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 29 426 297 DT au 31/12/2017 contre 25 619 303 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 3 806 994 DT et se détaille ainsi :

Libellés	Valeur Brute 2017	Provision 2017	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016	Variation nette
Comptes de liaison	32 152 523	2 726 226	29 426 297	25 619 303	3 806 994
<b>Total</b>	<b>32 152 523</b>	<b>2 726 226</b>	<b>29 426 297</b>	<b>25 619 303</b>	<b>3 806 994</b>

Le solde brut de ce poste s'élève à 32 152 523 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
COMPTE DE LIAISON STAR	9 298 867
COMPTE DE LIAISON CTAMA.MGA	1 576 181
COMPTE DE LIAISON GAT	1 248 440
COMPTE DE LIAISON COMAR	1 162 704
COMPTE DE LIAISON M.A.E	953 916
COMPTE DE LIAISON MAGHREBIA	950 690
COMPTE DE LIAISON LLOYD	689 167
COMPTE DE LIAISON ASTREE	542 627
COMPTE DE LIAISON CARTE	403 998
COMPTE DE LIAISON BIAT ASSURANCES	361 760
COMPTE DE LIAISON SELIM	211 716
COMPTE DE LIAISON FGA	202 045
COMPTE DE LIAISON ZITOUNA TAKEFUL	161 487
COMPTE DE LIAISON AMENA ETTAKAFOL	148 979
COMPTE DE LIAISON TAKEFULIA	114 030
COMPTE DE LIAISON BUAT	70 116
COMPTE DE LIAISON COMPAGNIE ETRANGERE	24 532
PREVISIONS DE RECOURS CORPOREL	12 209 330
PREVISIONS DE RECOURS MATERIEL	1 821 939
<b>Total</b>	<b>32 152 523</b>

**AC62 - Créances nées d'opérations de réassurances**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 649 315 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2017	Provision au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017
BEST RE	2 936 139	2 924 162	11 977
SCOR VIE	249 170	249 170	0
WALBAUM	318 726		318 726
HANNOVERLIFE	213 971		213 971
ATLAS CONSEIL	77 458		77 458
MUNCHENER	15 467		15 467
KOLNISCHE RUCK	4 854		4 854
ARAB AFRICAN	4 635		4 635
ARIG	1 787		1 787
LABUAN RE	263		263
AFRICAN BROKERS	179		179
<b>Total</b>	<b>3 822 647</b>	<b>3 173 332</b>	<b>649 315</b>

**AC63 - Autres créances**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 27 808 776 DT au 31/12/2017 contre 15 152 337 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 12 656 440 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	Valeur Brute 2017	Provision 2017	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016	Variation nette
Personnel	313 540		313 540	373 857	-60 317
État impôts et taxes (a)	25 809 989	26 780	25 783 209	13 192 578	12 590 631
Compte d'attente	2 215 125	503 098	1 712 027	1 585 902	126 125
<b>Total</b>	<b>28 338 654</b>	<b>529 878</b>	<b>27 808 776</b>	<b>15 152 337</b>	<b>12 656 439</b>

(a) Ce solde représente principalement le crédit d'impôt au 31/12/2017

Compagnie	Montant
Crédit impôt 2017( retenues à la source sur placements et acomptes provisionnels)	5 916 804
Impôt différé sur modifications comptables 2016	9 224 070
Impôt différé 2017	10 669 115
	<b>25 809 989</b>

**AC7 - Autres éléments d'actif****AC71 - Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 12 254 620 DT au 31/12/2017 contre 13 385 008 DT au 31/12/2016, soit une diminution de 1 130 388 DT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	Valeur Brute 2017	Provision 2017	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016	Variation nette
Effets et chèques en caisses	10 001 805	3 826 986	6 174 819	7 034 657	-859 838
Banques	5 441 272		5 441 272	5 731 683	-290 411
Caisse	29 762		29 762	9 901	19 861
Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 767		608 767	608 767	
<b>Total</b>	<b>16 081 606</b>	<b>3 826 986</b>	<b>12 254 620</b>	<b>13 385 008</b>	<b>-1 130 388</b>

**AC721 - Frais d'acquisition reportés**

Le solde de ce compte s'élève à 7 657 489 DT au 31/12/2017 contre 6 061 763 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 1 595 726 DT.

**AC722 - Autres charges à répartir**

Les charges à répartir présentent un solde net de 128 471 D au 31/12/2017 et représentent principalement les frais engagés pour l'opération de transformation de l'AMI. Ces charges sont résorbées sur 3 ans à partir de la date de l'AGE qui a décidé la transformation définitive de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en société anonyme.

La dotation aux résorptions des charges à répartir constatée en 2017 s'élève à 2 237 750 DT.

**AC73 - Comptes de régularisation Actif**

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 11 706 349 DT au 31/12/2017 contre 10 225 880 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 1 480 469 DT et se détaillant comme suit :



Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Intérêts courus et non échus	10 192 481	9 201 920	990 561
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 513 868	1 023 960	489 908
<b>Total</b>	<b>11 706 349</b>	<b>10 225 880</b>	<b>1 480 469</b>

### CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2017 avant affectation	Affectations et imputations	Augmentation du capital social	Réserve de réévaluation	Résultat 2017	Situation au 31/12/2017
Capital social	18 508 784		4 627 196			23 135 980
Reserves legales	602 372	651 973				1 254 345
Prime émission	16 691 841		-4 627 196			12 064 645
Autres compléments d'apports	4 814 942					4 814 942
Report à nouveau	5 892 423	-44 144 217				-38 251 793
Résultat de l'exercice	-43 492 244	43 492 244			-41 666 190	-41 666 190
Réserve de réévaluation				44 410 222		44 410 222
<b>Total</b>	<b>3 018 117</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44 410 222</b>	<b>-41 666 190</b>	<b>5 762 149</b>

### PA2 - Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 1 706 391 DT au 31/12/2017 contre 1 114 936 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 591 455 D qui se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 706 391	1 114 936	591 455
<b>Total</b>	<b>1 706 391</b>	<b>1 114 936</b>	<b>591 455</b>

### PA3 - Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 388 750 728 DT au 31/12/2017 contre 345 630 999 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 43 119 728 DT détaillée comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016 retraité	Variation
Provision pour primes non acquises	61 645 195	50 416 457	11 228 738
Provision mathématique vie (a)	33 313 583	31 063 469	2 250 114
Provision pour sinistres à payer vie	4 730 310	4 840 660	-110 350
Provision pour sinistres à payer non vie (b)	281 612 238	259 310 414	22 301 824
Autres provisions techniques	7 449 402		7 449 402
<b>Total</b>	<b>388 750 728</b>	<b>345 630 999</b>	<b>43 119 728</b>

Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

#### (a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société a appliqué les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

#### (b) Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit à la date de clôture de l'exercice 2017 :

Branche	Montant
Incendie	1 826 055
Transport	939 868
Risques divers	2 903 350
Risques spéciaux	466 411
Automobile (sinistres corporels)	203 175 376
Automobile (sinistres matériels)	69 083 656
Groupe	3 217 522
<b>Total</b>	<b>281 612 238</b>

### **PA5 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs**

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont augmenté de 1 402 141 DT pour passer de 2 822 256 DT au 31/12/2016 à 4 224 397 DT au 31/12/2017.

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dettes pour dépôt de primes	780 948	738 455	42 493
Dettes pour dépôt de sinistre	3 443 449	2 083 801	1 359 648
<b>Total</b>	<b>4 224 397</b>	<b>2 822 256</b>	<b>1 402 141</b>

### **PA6 - Autres dettes**

#### **PA62 - Dettes nées d'opérations de réassurances**

Les dettes nées d'opérations de réassurances s'élèvent à 3 537 465 DT au 31/12/2017 contre 3 447 157 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 90 308 DT.

#### **PA63 - Autres dettes**

Les autres dettes s'élèvent à 6 845 811 DT au 31/12/2017 contre 7 884 974 DT au 31/12/2016, soit une diminution de 1 039 163 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	170 400	152 400	18 000
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 829 031	6 414 731	-585 700
Créditeurs divers EL ITTIHAD	631 302	631 302	0
Autres créditeurs divers	215 078	686 541	-471 463
<b>Total</b>	<b>6 845 811</b>	<b>7 884 974</b>	<b>-1 039 163</b>

### **PA7 - Autres Passifs**

#### **PA 71 - Comptes de régularisation passif**

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 1 992 251 DT en 2016 à 5 309 956 DT en 2017, soit une augmentation de 3 317 705 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provision pour congés payés	861 100	764 547	96 553
Charges à payer	4 448 856	1 227 704	3 221 152
<b>Total</b>	<b>5 309 956</b>	<b>1 992 251</b>	<b>3 317 705</b>

**V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT****PRNV1- Primes acquises**

Les primes acquises non vie totalisent en 2017 la somme nette de réassurances de 140 424 164 DT contre 138 485 758 DT en 2016 soit une variation nette de 1 938 406 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016	Variations nettes
Primes émises et acceptées	157 718 444	-6 108 036	151 610 408	144 894 361	6 716 047
Variation de la PPNA	-11 228 738	42 494	-11 186 244	-6 408 603	-4 777 641
<b>Total</b>	<b>146 489 706</b>	<b>-6 065 542</b>	<b>140 424 164</b>	<b>138 485 758</b>	<b>1 938 406</b>

**PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat**

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 8 296 498 DT en 2016 à 7 245 785 DT en 2017 soit une variation négative de 1 050 713 DT.

**CHNV1- Charges de sinistres**

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 127 225 897 DT en 2017 contre 158 512 712 DT en 2016 soit une diminution de 31 286 815 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016 retraitées	Variations nettes
Sinistres payés	-109 865 995	1 379 152	-108 486 842	-101 126 658	-7 360 184
Variation de la PSAP	-22 301 825	3 562 770	-18 739 055	-57 386 054	38 646 999
<b>Total</b>	<b>-132 167 820</b>	<b>4 941 922</b>	<b>-127 225 897</b>	<b>-158 512 712</b>	<b>31 286 815</b>

**CHNV4 - Frais d'exploitation**

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 65 633 718 DT en 2017 contre 43 403 415 DT en 2016 soit une augmentation de 22 230 304 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016	Variations nettes
Frais d'acquisition	-18 681 873		-18 681 873	-17 181 167	-1 500 706
Variation des frais d'acquisition reportés	1 606 487		1 606 487	762 665	843 822
Frais d'administration	-49 631 096		-49 631 096	-27 849 865	-21 781 231
Commissions reçues des réassureurs		1 072 764	1 072 764	864 953	207 811
<b>Total</b>	<b>-66 706 482</b>	<b>1 072 764</b>	<b>-65 633 718</b>	<b>-43 403 415</b>	<b>-22 230 304</b>

**PRV1 - Primes vie**

Les primes émises et acceptées de la branche vie sont passées de 5 157 928 DT nettes de réassurances en 2016 à 3 782 609 DT nettes de réassurances en 2017 soit une diminution nette de 1 375 319 DT.

**PRV2 - Produits de placements**

Les produits de placements vie sont passés de 1 565 120 DT en 2016 à 1 476 651 DT en 2017 soit une diminution de 88 469 DT.

**CHV1 - Charges de sinistres**

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent la somme nette de 1 103 447 DT en 2017 contre 1 590 522 DT en 2016, soit une diminution nette de 487 075 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016	Variations nettes
Sinistres payés	-1 648 023	345 822	-1 302 201	-947 132	-355 069
Variation de la PSAP	110 350	88 404	198 754	-643 390	842 144
<b>Total</b>	<b>-1 830 041</b>	<b>434 226</b>	<b>-1 103 447</b>	<b>-1 590 522</b>	<b>487 075</b>

### CHV2 - Variation des autres provisions techniques

La rubrique variation de la provision d'assurance vie est passé de -912 746 DT en 2016 à -1 817 194 DT en 2017 soit une variation de 904 448 DT.

### CHV4 - Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation vie totalisent la somme de 1 882 016 DT en 2017 contre 1 638 295 DT en 2016, soit une augmentation de 243 721 DT détaillée comme suit :

Libelles	Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016	Variations nettes
Frais d'acquisition	-677 104		-677 104	-801 323	124 219
Variation des frais d'acquisition reportés	-10 761		-10 761	-13 566	2 805
Frais d'administration	-1 471 762		-1 471 762	-1 156 148	-315 614
Commissions reçues des réassureurs		277 611	277 611	332 742	-55 131
<b>Total</b>	<b>-2 159 627</b>	<b>277 611</b>	<b>-1 882 016</b>	<b>-1 638 295</b>	<b>-243 721</b>

### CHV9 - Charges de placements

Les charges de placements sont passées de 406 303 DT en 2016 à 665 349 DT en 2017 soit une augmentation de 259 046 DT.

### RTNV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de -55 099 124 DT en 2016 à -52 790 013 DT en 2017 soit une augmentation de 2 309 111 DT.

### RTV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique vie est passé de 2 175 183 DT en 2016 à -208 745 DT en 2017 soit une diminution de 2 383 928 DT.

### PRNT1 - Produits des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 13 307 952 DT en 2016 à 15 082 220 DT en 2017 soit une variation positive de 1 774 268 DT.

### CHNT1 - Charges des placements :

Les charges des placements sont de 6 795 738 DT en 2017 contre 3 454 722 DT en 2016 soit une variation négative de 3 341 016 DT.

### Note sur la répartition des charges par nature en charges par destination

Le total des charges par nature s'élève à 51 102 858 DT en 2017 contre 29 006 013 DT en 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
CHNV43 Frais d'administration non vie	49 631 096	27 849 865	21 781 231
CHV43 Frais d'administration vie	1 471 762	1 156 148	315 614
<b>Total</b>	<b>51 102 858</b>	<b>29 006 013</b>	<b>22 096 845</b>

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Salaires et compléments de salaires	13 103 717	11 357 069	1 746 648
Charges sociales	2 700 647	2 505 640	195 006
Autres charges	-584	-25 788	25 204
<b>Total charges du personnel</b>	<b>15 803 780</b>	<b>13 836 922</b>	<b>1 966 859</b>
STEG, SONEDE, Carburant	387 838	365 823	22 014
Imprimés et fournitures	1 279 007	523 554	755 453
Sous traitance restaurant	17 889	24 646	-6 757
Loyers	413 500	411 352	2 149
Entretien et réparation	292 471	329 752	-37 281
Assurances	1 345 472	647 364	698 108
Honoraires	1 576 222	1 146 303	429 919
Formations	351 138	164 899	186 239
Contribution organismes professionnels	588 187	532 487	55 700
Publicités	1 046 633	607 453	439 180
Missions, réceptions et déplacements	305 871	129 913	175 958
Transport du personnel	70 806	73 707	-2 901
Subventions	722 070	1 165 511	-443 441
Frais de poste et de télécommunication et bancaires	326 076	408 436	-82 360
Jetons de présence	168 000	161 000	7 000
Impôts et taxes	3 523 139	2 960 096	563 043
Dotations aux amortissements et aux provisions	22 845 790	5 485 682	17 360 108
Autres frais généraux	38 972	31 115	7 857
<b>Total frais par nature</b>	<b>51 102 858</b>	<b>29 006 013</b>	<b>22 096 845</b>

### Note complémentaire sur les parties liées :

#### 1. Informations sur les engagements

- En vertu d'une convention de compte courant associé conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifiée par avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI pour un montant de 60 000 D, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%. Ladite convention a été reconduite par une autre à la date du 01/04/2014 et ce, après le règlement des intérêts courus se rapportant à la première convention de compte courant échue le 31/03/2014. L'intégralité de l'avance est remboursable à l'expiration d'une période de deux ans et portera intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 4,72%.
- L'AMI assurances a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné « BNA2017-1 » émis par la BNA en 2017 pour un montant de 500.000 D selon les conditions suivantes :
  - La durée de vie moyenne est de 5 ans.
  - Les intérêts sont calculés au taux de 7,4% et/ou TMM + 1,95%
- L'AMI assurances a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné « BNA2017-2 » émis par la BNA en 2017 pour un montant de 5.000.000 D selon les conditions suivantes :

- La durée de vie moyenne est de 5 ans.
- Les intérêts sont calculés au taux de 7,60%

La liste des emprunts obligataires souscrits par AMI assurances auprès de la BNA :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2017	Date de Souscription	Echéance	Taux
BNA 2009	1.000.000	466.400	31/03/2009	07/04/2024	5,4%
BNA 2011 P/C F.G.A	1.000.000	1.000.000	26/05/2011	26/05/2021	6,2%
BNA 2016	8.000.000	6.400.000	19/10/2016	19/10/2021	7,4%
<b>TOTAL</b>	<b>10.000.000</b>	<b>7.866.400</b>			

La liste des comptes à terme souscrits par AMI assurances auprès de la BNA :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2017	Date de Souscription	Echéance	Taux
CAT BNA	10.000.000	10.000.000	17/01/2017	17/01/2018	7,51%
CAT BNA	1.000.000	1.000.000	17/01/2017	17/01/2018	7,06%
CAT BNA	500.000	500.000	26/02/2016	26/02/2018	6,75%
CAT BNA	1.000.000	1.000.000	07/04/2016	07/04/2018	7,10%
CAT BNA	300.000	300.000	05/08/2016	05/08/2018	6,82%
CAT BNA	800.000	800.000	01/07/2017	01/07/2019	8%
CAT BNA	700.000	700.000	11/09/2017	11/09/2019	8%

- En 2008 AMI assurances a souscrit à un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE », géré par BNA Capitaux, pour un montant de 8.000.000 D. La valorisation du portefeuille au 31/12/2017 est de 12 342 640 D

## 2. Les garanties, sûretés réelles et cautions reçues ou données

2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

## 3. Transferts de ressources

3.1. Reçues : Néant

3.2. Données :

- AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société La Tunisienne des assurances Takaful « AT-TAKAFULIA » représentant ainsi 13 % du capital. En 2013, l'apport en capital dans la société « AT-TAKAFULIA » a atteint 1 300 000 D, divisé en 260.000 actions nominatives de 5 Dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées en totalité.
- AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » représentant ainsi 33.33% du capital pour un montant de 119.999 Dinars. En 2016 la société GMP a procédé à la réduction du capital pour le ramener de 1.200.000 D à 120.000 D. Cette réduction est réalisée par la réduction de la valeur nominale des actions de dix dinars à 1 dinar. La participation d'AMI assurances est passée de 260.000 D à 26.000 D. La conversion du compte courant d'actionnaire pour un montant de 80.000 D a ramené la participation de 26.000 D à 106.000 D. L'acquisition gratuite de 13.999 actions a ramené la participation d'AMI à 119.999 D

#### 4. Relations commerciales

4.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2017 : 1 301 206 D et se détaille comme suit :

Désignation	2017
Groupe HBG	158 768
Groupe VERMEG	1 074 909
UGTT	67 529
<b>Total</b>	<b>1 301 206</b>

4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.3. Les prestations de services reçues ou données

4.3.1. Reçues :

- AMI est locataire auprès de l'UGTT d'un immeuble sis à FAHS, avenue Habib Bourguiba. Le loyer mensuel de cet immeuble est de 300 D (HT).
- AMI Assurances a conclu en 2012 une convention de délégation de gestion, renouvelable annuellement par tacite reconduction, portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » dans laquelle AMI Assurances est membre de son conseil d'administration. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
  - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues ;
  - 0,5% du chiffres d'affaires capitalisation réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2017, le total des commissions perçues par GMP en rémunération de sa gestion s'est élevé à 156 616 D en TTC.

4.3.2. Données :

- AMI est locataire d'un immeuble à usage de bureau sis à Tunis, 16 avenue de Carthage, dont les 2ème et 3ème étages sont occupés par l'UGTT. Le loyer trimestriel de cet immeuble s'élève à 8 180 D (HT).
- AMI met à disposition de l'UGTT un appartement à usage de bureau sis, à Tunis, 25 avenue de Paris, qui est pris en location par AMI contre un loyer mensuel de 375 D (HT)

#### VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2017 se présente comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
- Trésorerie au début de l'exercice	15 054 260	47 777 045	-32 722 785
- Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	2 197 650	-14 099 843	16 297 493
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-1 170 304	-1 070 307	-99 997
- Trésorerie provenant des activités de financement		-17 552 635	17 552 635
<b>Total</b>	<b>16 081 606</b>	<b>15 054 260</b>	<b>1 027 346</b>

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Effets et chèques en caisses	10 001 805	8 703 909	1 297 896
Banques	5 441 272	5 731 683	-290 411
Caisse	29 762	9 901	19 861
Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 767	608 767	0
<b>Total</b>	<b>16 081 606</b>	<b>15 054 260</b>	<b>1 027 346</b>

## VII - EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'AMI n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

## VIII- NOTES COMPLEMENTAIRES

- Annexe 8 : Mouvements ayant affectés les éléments d'actif
- Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements
- Annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
- Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements
- Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie
- Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non Vie
- Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Vie au 31/12/2017
- Annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Non Vie au 31/12/2017



**MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF**

Désignations	Valeur brute					Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	Réévaluation	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
						Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>Actifs incorporels</b>														
Concessions, brevets, licences, marques	1 359 133	143 112			1 502 245	940 694		164 643				1 105 337		396 908
Fonds commercial	1 000 016	157 414			1 157 430	279 744		110 492				390 236		767 194
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>2 359 149</b>	<b>300 526</b>	<b>0</b>		<b>2 659 675</b>	<b>1 220 438</b>	<b>0</b>	<b>275 135</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 495 573</b>	<b>0</b>	<b>1 164 102</b>
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>														
Installations techniques et machines	4 069 819	779 511			4 849 330	2 213 019		428 320				2 641 339		2 207 991
Autres installations, outillage et mobilier	1 786 803	54 013			1 840 816	772 010		76 019				848 029		992 787
Depôts et cautionnements	112 678	5 600			118 278									118 278
<b>Total actifs corporels d'exploitation</b>	<b>5 969 300</b>	<b>839 124</b>	<b>0</b>		<b>6 808 424</b>	<b>2 985 029</b>	<b>0</b>	<b>504 339</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 489 368</b>	<b>0</b>	<b>3 319 056</b>
<b>Placements</b>														
Terrains et constructions d'exploitation	28 810 262	219 569	0	44 410 222	73 440 053	1 438 428		487 019				1 925 447		71 514 606
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	401 230	0	0		401 230	59 991		5 686				65 677		335 553
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	27 905 968	6 678 595	14 100 164		20 484 398				3 080 969				3 080 969	17 403 429
Parts d'OPVCM detenant uniquement des titres à revenu fixe	1 970 914	22 445 171	21 588 042		2 828 042									2 828 042
Autres parts d'OPVCM	19 205 430	5 384 970	220 000		24 370 400									24 370 400
Titres non cotés	7 539 825	3 586 541	179 985		10 946 381		529 818		1 030 334				1 560 152	9 386 229
Obligations et autres titres à revenus fixe	154 997 025	65 557 906	72 858 264		147 696 666									147 696 666
Autres prêts	2 996 704	864 400	710 283		3 150 821									3 150 821
Depôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 914 658	2 097 446	2 548 961		3 463 143									3 463 143
Creances pour espèces déposées auprès des entreprises cedantes	288 408				288 408									0
<b>Total placements</b>	<b>248 030 424</b>	<b>106 834 596</b>	<b>112 205 700</b>		<b>287 069 542</b>	<b>1 498 419</b>	<b>529 818</b>	<b>492 705</b>	<b>4 111 303</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 991 124</b>	<b>4 641 121</b>	<b>280 437 297</b>
<b>Total Général</b>	<b>256 358 873</b>	<b>107 974 246</b>	<b>112 205 700</b>		<b>296 537 641</b>	<b>5 703 886</b>	<b>529 818</b>	<b>1 272 179</b>	<b>4 111 303</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 976 065</b>	<b>4 641 121</b>	<b>284 920 455</b>

**ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS**

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	73 841 282	71 850 158		
Actions et autres titres a revenu variable autres que les parts d'OPVCM	20 459 399	17 366 542		
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	2 828 042	2 828 042		
Autres parts d'OPVCM	24 370 400	24 370 400		
Titres non cotées	10 971 381	9 386 229		
Obligations et autres titres a revenus fixe	143 923 555	143 923 555		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	6 923 933	6 923 933		
Depôts auprès des entreprises cedantes	288 408	288 408		
Autres dépôts	3 463 143	3 463 143		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
<b>Total placements</b>	<b>287 069 541</b>	<b>280 400 410</b>		
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	276 394 058	254 181 348		
Autres actifs affectables a la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	39 804 150	35 977 164		

## ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

DESIGNATION	VB AU 31/12/2017	AMORTISSEMENT OU PROVISION	VN AU 31/12/2017
TERRAIN 15 RUE MAURITANIE	1 035 000		1 035 000
TERRAIN ET IMMEUBLE LAC DE TUNIS	61 886 605	1 292 605	60 594 000
TERRAIN SFAX B ABDESSALEM	116 899		116 899
GARAGE RUE MZ BOURGUIBA TUNIS	505 336	29 611	475 725
IMEUBLE SFAX B ABDESSALEM	180 332	36 066	144 265
IMMEUBLE 15 RUE MAURITANIE	2 430 099	198 474	2 231 625
IMMEUBLE SFAX	2 802 825	195 054	2 607 771
IMMEUBLE SOUSSE	1 625 443	99 693	1 525 750
IMMEUBLE BIZERTE	1 318 383	93 383	1 225 000
IMMEUBLE GABES	1 074 191	24 823	1 049 368
IMMEUBLE NABEUL	458 106	13 766	444 341
CONSTRUCTION EN COURS RUE MENZEL BOURGUIBA	8 064		8 064
AUGMENTATION CAPITAL STE IMMOBILIERE DE LA MAE	400 000	7 649	392 351
ACTIONS S T B	966 297	355 198	611 099
ACTION TITRE SAM AA	700 005	333 362	366 643
ACTIONS SOCIETE OFFICEPLAST	1 589 687	159 675	1 430 012
ACTION UNIMED	1 802 145	174 520	1 627 625
ACTION SANIMED	499 999	57 566	442 434
ACTIONS ATTIJERI	2 490 218		2 490 218
ACTION MONOPRIX	1 358 000	208 500	1 149 500
ACTION S F B T	490 046		490 046
ACTIONS BIAT	125 169		125 169
ACTIONS TUNIS RE	6 823 258	816 535	6 006 723
ACTIONS ONE TECH HOLDING	635 281		635 281
ACTIONS BNA	979 400	141 500	837 900
ACTIONS CITY CARS (K I A)	592 100	154 679	437 421
ACTIONS SAH	1 795		1 795
PARTICIP CAPITAL DAMAN TUNISIE	105 999	105 999	0
ACTIONS STE ATTAKAFOULIA	1 300 000	585 323	714 677
ACTION MCP SAFE FUND	37 234		37 234
ACTION MCP EQUITY	299 117		299 117
ACTIONS FCP AMEN SELECTION	499 961		499 961
SICAV OBLIG BNA	1 359		1 359
SICAV ATTIJARI BANK SOS	731 427		731 427
SICAV BIAT TRESOR	394 900		394 900
SICAV TUNISIE VALEUR ENTREPRISE	95 852		95 852
ACTIONS MAXULA SICAV OBLIGATAIRE	233 304		233 304
INTERNAT OBLIG SICAV IOS UIB	299 992		299 992
ACTIONS TUNISIE SICAV	234 897		234 897
FOND COMMUN DE PLACEMENT INNOVATION (STB FINANCE)	583 903		583 903
FOND COMMUN DE PLACEMENT SMART ASSET MANAGEMENT	500 854		500 854
FOND COMMUN DE PLACEMENT MAC HORIZON 2022 FCP	1 249 970		1 249 970
FCPR MAXULA JASMIN	3 185 000		3 185 000
FOND COMMUN DE PLACE MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	200 007		200 007
FOND COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PROTEGE	497 282		497 282
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F C P VALEUR INSTITUTIONNEL)	2 000 000		2 000 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (T F F)	300 000		300 000
F C P R MAXULA CROISSANCE ENTREPRISE	500 000		500 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F C P R AZIMUTS)	450 000		450 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT F C P R MAX-ESPOIR	1 649 100		1 649 100
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F C P R SWING)	3 000 000		3 000 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	1 249 915		1 249 915
FOND COMMUN DE PLACEMENT BIAT EQUITY PERFORMANCE	1 004 369		1 004 369
FOND COMMUN PLACEMENT SECURITE BNA	8 000 000		8 000 000
PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIETE GLOBAL SANTE SARL	25 000	25 000	0
ACTION NON COTEE S T M	1 860	1 860	0
ACTION NON COTEE COPHUTOUR	17 430	17 430	0
ACTIONS NON COTES STIL	718	718	0
ACTION NON COTEE LOISIR	2 000	2 000	0
ACTION NON COTEE ISKEN	8 000	8 000	0
ACTION NON COTEE WARAK	9 000	9 000	0
ACTION NON COTES HOTEL AMILCAR	456 360	456 360	0
ACTION NON COTEE SOTOUTOUR	5 000	5 000	0
ACTION NON COTEE IMPRIMERIE U G T T	20 000	20 000	0
ACTIONS NON COTES SODAT	1 950	1 950	0
ACTIONS NON COTEES BTS	10 000		10 000
ACTION NON COTE SOCIAL RESIDENCE CAP BON SA	250 000	1 171	248 829
ACTION NON COTE SOCIAL MUTUELLE DU SAVOIR	200 000	30 488	169 512
ACTION NON COTEE S D A	7 500		0
ACTION NON COTE STIP	1 600 000	109 604	1 490 396
ACTION STE TOSCANI	450 000	22 381	427 619
ACTION MCP DEVELOPERS	1 000 000		1 000 000
ACTIONS BK FOOD	819 897		819 897

DESIGNATION	VB AU 31/12/2017	AMORTISSEMENT OU PROVISION	VN AU 31/12/2017
ACTIONS NON COTES SOCIETE JAPANESE MOTORS COMPANY	2 400 000	529 970	1 870 030
ACTIONS NON COTES SOCIETE GAMARTH INTERNATIONAL CLINIC	666 666		666 666
ACTIONS NON COTES STE AL HIDAYA AGRICOLE S A	2 400 000		2 400 000
ACTIONS NON COTES POLYCLINIQUE DU CAP BON (PCB S A)	220 000	77 093	142 907
ACTION N COTE SYPHAX	100 000	100 000	0
ACTION N COTE STE AUTOMOBIL SA	300 000	159 626	140 374
EMPRUNT ATTIJARI LEASING	1 490 000		1 490 000
EMPRUNT EL WIFAC LEASING	60 000		60 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE STB	933 100		933 100
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING	955 000		955 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE HANNIBAL LEASE	1 200 000		1 200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX 2008 ET 2015	200 000		200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE A T L	1 360 000		1 360 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SERVICOM	540 000		540 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2009	455 705		455 705
TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA	2 000 000		2 000 000
EMPRUNT OBLIG HANNIBAL LEASE 2017	300 000		300 000
EMP OBLIG TUNISIE LEASING 2017-1	300 000		300 000
EMPRUNT OBLIG SUBORD UIB 2016	500 000		500 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL	400 000		400 000
EMPRUNT OBLIG ATL 2017-1 -2	200 000		200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UBCI	420 000		420 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UIB	855 650		855 650
EMPRUNT OBLIGATAIRE MODERN LEASING 2012	120 000		120 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR	190 000		190 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2013/1	40 000		40 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI	985 685		985 685
EMPRUNT ATTIJ LEASING 2016-2	300 000		300 000
EMPRUNT OBLIG ATTIJARI BANK 2017	300 000		300 000
EMPRUNT OBLIG SUBORDONNE STB 2017-1	350 000		350 000
EMP OBLIG CIL 2017-1	200 000		200 000
TITRES PARTICIPATIFS CHAHEDET ZIT-2017	500 000		500 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BIAT	1 300 000		1 300 000
EMP OBLIG SUBORDONNE BIAT 2017	500 000		500 000
EMPRUNT OBLIG SUBORD BNA 2017-1	5 500 000		5 500 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2009	466 400		466 400
EMPRUNT OBLIGATAIRE BNA 2011 P/C F G A	1 000 000		1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2016	6 400 000		6 400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BH	2 477 600		2 477 600
EMPRUNT OBLIGATAIRE A B TUNIS	1 373 300		1 373 300
EMPRUNT OBLIG AMEN BANK 2017-1	200 000		200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AMEN BANK SOUSSE	80 000		80 000
EMPRUNT OBLIG ENDA TAMWEEL 2017	1 500 000		1 500 000
EMPRUNT OBLIG SUBORD ATB 2017	1 000 000		1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTE	1 415 000		1 415 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2012/1	142 875		142 875
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2014/1	80 000		80 000
BTA TUNISIE VALEURS	983 800		983 800
B T A MAXULA BOURSE	4 369 650		4 369 650
B T A ATTIJARI BANK TUNIS	40 936 400		40 936 400
B T A BIAT TUNIS	997 900		997 900
BTA AMEN INVEST	977 000		977 000
B T A AMEN BANQUE TUNIS	1 865 414		1 865 414
EMP NATIONAL 2014	4 803 076		4 803 076
COMPTE A TERME STB LAFAYETTE	5 150 000		5 150 000
COMPTE A TERME STB GABES	2 700 000		2 700 000
COMPTE A TERME BNA LES BERGES DU LAC	14 300 000		14 300 000
COMPTE A TERME BH AGENCE LAC 1	2 000 000		2 000 000
COMPTE A TERME BH LAC 2	7 500 000		7 500 000
COMPTE A TERME AB TUNIS	6 600 000		6 600 000
COMPTE A TERME ET C D P AB SOUSSE	3 550 000		3 550 000
COMPTE A TERME B T E	4 500 000		4 500 000
COMPTE A TERME BTE VIE	100 000		100 000
COMPTE A TERME AB SFAX	1 000 000		1 000 000
COMPTE A TERME ATB SFAX	1 300 000		1 300 000
COMPTE A TERME UBCI PLACE PASTEUR	1 700 000		1 700 000
PRET RECALL HOLDING	2 999 480		2 999 480
PRET POLYCLINIQUE DU CAP BON PCB SA	200 000		200 000
PRET SOCIETE HOTELIERE ET IMMOBILIERE AMILCAR	513 632		513 632
PRET SOCIETE GROUPEMENT MUTUALISTE POUR LA PREVOYANCE (GMP)	60 000		60 000
PRETS AU PERSONNEL	3 150 821		3 150 821
DEPOTS AUPRES DES BQS ET ETAB FINAN CONSIG	3 463 143		3 463 143
CREANCES POUR ESPECES DEPOSES CHEZ LES CEDANTES	288 408		288 408
<b>TOTAL</b>	<b>287 069 542</b>	<b>6 669 132</b>	<b>280 400 409</b>

**VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS**

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus et Frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers			0	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenu des participations		16 239 704	16 239 704	
Revenu des autres placements		261 968	261 968	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		57 199	57 199	PRNT2
<b>Total produits des placements</b>	<b>0</b>	<b>16 558 871</b>	<b>16 558 871</b>	
Interêts		7 300 110	7 300 110	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		0	0	CHNT3
Autres frais		160 976	160 976	CHV91+CHNT11
<b>Total charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>7 461 086</b>	<b>7 461 086</b>	

**RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE**

<b>LIBELLES</b>	<b>TEMPORAIRES DECES ET CAPITALISATION</b>	<b>TOTAL</b>
Primes	4 957 318	4 957 318
Charges de prestations	-1 537 673	-1 537 673
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-2 250 114	-2 250 114
<b>Solde de souscription</b>	<b>1 169 532</b>	<b>1 169 532</b>

Frais d'acquisition	-687 865	-687 865
Autres charges de gestion nettes	-1 471 762	-1 471 762
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-2 159 627</b>	<b>-2 159 627</b>

Produits nets de placements	811 302	811 302
<b>Solde financier</b>	<b>811 302</b>	<b>811 302</b>

Primes cédées et/ou retrocédées	-1 174 709	-1 174 709
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	434 226	434 226
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	432 920	432 920
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats		0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	277 611	277 611
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-29 953</b>	<b>-29 953</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-208 745</b>	<b>-208 745</b>

**Informations complémentaires**

Montant des rachats

Intérêts techniques bruts de l'exercice

Provisions techniques brutes à la clôture

Provisions techniques brutes à l'ouverture

35 866 033

35 866 033

33 339 667

33 339 667

**RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE**

LIBELLES	INCENDIE	TRANSPORT	RISQ.DIVERS	RISQ.SPX	AUTOMOBILE	GROUPE	TOTAL
	1 119 564	1 195 856	1 421 160	441 360	134 166 801	8 144 964	146 489 706
Primes émises	2 786 704	1 289 065	1 783 725	752 950	142 961 037	8 144 964	157 718 444
Variation des primes non acquises	-1 667 139	-93 208	-362 565	-311 590	-8 794 235	0	-11 228 738
<b>Charges de prestations</b>	<b>1 381 140</b>	<b>380 810</b>	<b>1 421 747</b>	<b>59 571</b>	<b>123 165 040</b>	<b>13 359 860</b>	<b>139 768 168</b>
Prestations et frais payés	149 397	191 759	676 389	131 292	97 062 567	11 654 592	109 865 995
Charges des provisions pour prestation et diverses	1 231 743	189 051	745 359	-71 721	26 102 473	1 705 268	29 902 173
<b>Solde de souscription</b>	<b>-261 576</b>	<b>815 046</b>	<b>-587</b>	<b>381 790</b>	<b>11 001 761</b>	<b>-5 214 896</b>	<b>6 721 538</b>
Frais d'acquisition	187 827	154 905	180 694	-3 797	16 377 068	178 688	17 075 386
Autres charges de gestion nettes	876 924	405 645	561 305	236 940	44 987 211	2 563 071	49 631 096
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>1 064 751</b>	<b>560 550</b>	<b>742 000</b>	<b>233 142</b>	<b>61 364 279</b>	<b>2 741 759</b>	<b>66 706 482</b>
Produits nets de placements	31 974	23 878	66 863	13 270	7 045 323	64 477	7 245 785
Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
<b>Solde financier</b>	<b>31 974</b>	<b>23 878</b>	<b>66 863</b>	<b>13 270</b>	<b>7 045 323</b>	<b>64 477</b>	<b>7 245 785</b>
Part des réassureurs et/ou des retrocessionnaires dans les primes acquises	-2 056 203	-973 404	-616 557	-543 427	-1 875 951	0	-6 065 542
Part des réassureurs et/ou des retrocessionnaires dans les prestations payées	129 695	193 097	299 979	89 492	666 889	0	1 379 152
Part des réassureurs et/ou des retrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	1 095 224	5 636	495 431	-3 085	1 969 563	0	3 562 770
Part des réassureurs et/ou des retrocessionnaires dans la participation aux résultats							0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des retrocessionnaires	651 637	179 709	92 236	149 182	0	0	1 072 764
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-179 647</b>	<b>-594 962</b>	<b>271 089</b>	<b>-307 838</b>	<b>760 502</b>	<b>0</b>	<b>-50 856</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-1 474 000</b>	<b>-316 588</b>	<b>-404 635</b>	<b>-145 920</b>	<b>-42 556 693</b>	<b>-7 892 178</b>	<b>-52 790 014</b>
<b>Informations complémentaires</b>							
Provisions pour primes non acquises clôture	-2 590 983	-345 336	-637 401	-1 037 395	-57 034 079	0	-61 645 195
Provisions pour primes non acquises ouverture	923 844	252 128	274 836	725 805	48 239 844	0	50 416 457
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	1 826 055	1 021 973	2 903 350	466 411	272 259 032	3 217 522	281 694 343
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-594 313	-785 564	-2 157 991	-538 133	-253 605 961	-1 663 200	-259 345 161
Autres provisions techniques clôture							
Autres provisions techniques ouverture							

**Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers**  
**Catégorie : Vie au 31/12/2017**

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes	PRV 1 1° colonne	4 957 318
Charges de prestations	CHV1 1° colonne	-1 537 673
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1° colonne	-2 250 114
Ajustement ACAV (Assurance a Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1° colonne	0
<b>Solde de souscription</b>		<b>1 169 532</b>

Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-687 865
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-1 471 762
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-2 159 627</b>

Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	811 302
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1° colonne	0
<b>Solde financier</b>	<b>0</b>	<b>811 302</b>

Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV1 2° colonne	-1 174 709
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2° colonne	434 226
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2° colonne	432 920
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° colonne	277 611
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>-29 953</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>-208 745</b>
<b>Informations complémentaires</b>		
Montants des rachats Vie		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		38 043 892
Provisions techniques brutes à l'ouverture		35 904 129
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigibles		



**Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers**  
**Catégorie : Non Vie au 31/12/2017**

LIBELLES	Rattachement	TOTAL
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11 1° colonne	157 718 444
Variation des primes non acquises	PRNV12 1° colonne	-11 228 738
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11 1° colonne	-109 865 995
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1° colonne	-29 902 173
<b>Solde de souscription</b>		<b>6 721 538</b>
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-17 075 386
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-49 631 096
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-66 706 482</b>
Produits nets de placements	PRNT3	7 245 785
Participation aux résultats	CHNV3 1° colonne	0
<b>Solde financier</b>	<b>0</b>	<b>7 245 785</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2° colonne	-6 065 542
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2° colonne	1 379 152
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2° colonne	3 562 770
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2° colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	1 072 764
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>0</b>	<b>-50 856</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>0</b>	<b>-52 790 014</b>
<b>Informations complémentaires</b>		
Provisions pour primes non acquises clôture		61 645 195
Provisions pour primes non acquises ouverture		50 416 457
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		281 612 238
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		259 310 414
Autres provisions techniques clôture		7 449 402
Autres provisions techniques ouverture		0
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigibles		



## FMBZ-KPMG TUNISIE

B.P N° 317 Publiposte  
Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis  
Tél :+(216) 71 194 344 - Fax :+(216) 71 194 328  
Email : [fmbz@kpmg.com.tn](mailto:fmbz@kpmg.com.tn)



## Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

67, Av Alain Savary- Bloc B 4<sup>ème</sup> étage - 1082 Tunis  
Tél : 71 787 233 - Fax : 71 796 147  
Email : [uat@gnet.tn](mailto:uat@gnet.tn)

Tunis, le 28 novembre 2018

### A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES – S.A »

**OBJET :** Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2017

Messieurs,

#### **I-Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **1- Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES »** qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017 faisant apparaître un total de 416 136 898 Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un résultat déficitaire de 41 666 190 Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de 16 081 606 DT ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

##### **2- Fondement de l'opinion**

**2-1** Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3- Paragraphe d'observations**

Sans remettre en cause notre opinion sus indiquée, nous attirons votre attention dans ce qui suit sur les changements de méthodes qui sont plus amplement expliquées dans les notes aux états financiers :

**3.1-** La note A2-1 des états financiers, qui décrit les changements des méthodes d'évaluation des provisions pour sinistres à payer constatés en 2017, lesquels ont impacté significativement le résultat de l'exercice et entraîné l'ajustement à la baisse des capitaux propres d'ouverture pour un montant de 59 863 363 Dinars suite à leur application rétrospective. Ces changements visent à compenser les insuffisances révélées par la liquidation des sinistres automobile et à inclure une marge de prudence dans l'estimation des PSAP. La méthode d'estimation des provisions pour sinistres tardifs « IBNR » a été retraitée pour traduire le changement observé dans la cadence d'ouverture des dossiers caractérisée par un ralentissement de l'ouverture des dossiers à la première année découlant de la gestion interne de la société. Une provision « IBNeR » a été également constituée en complément des provisions dossier par dossier pour les sinistres ouverts. Cette provision permet d'allouer une réserve supplémentaire au titre des sinistres déclarés mais non suffisamment provisionnés. La revue exhaustive des dossiers sinistres au titre de l'exercice 2018 permettra de confirmer le niveau de provisionnement.

**3.2-** La note A.2.2 des états financiers, qui est établie conformément au paragraphe 75 de la norme comptable générale et expliquant les fondements du choix fait par la société de déroger au principe de comptabilisation des immobilisations au coût historique et de retenir leurs justes valeurs déterminées par des expertises indépendantes. Cette opération de réévaluation de l'actif immobilier a dégagé une plus-value de 44 410 222 Dinars portée dans le compte « Réserves spéciales de réévaluation ». Elle n'a pas eu d'impact sur le résultat de l'exercice 2017.

**3.3-** La note A2-3 des états financiers qui indique que l'entreprise a comptabilisé un actif d'impôt différé résultant des reports déficitaires et ce en application de la méthode du report d'impôt. Ce changement de méthode a été appliqué selon l'approche rétrospective en comptabilisant les modifications comptables affectant les résultats reportés en net d'impôt estimé récupérable. Ladite note explique la justification de ce choix comptable et son impact sur les états financiers. Cet actif d'impôt fera l'objet, à la clôture de chaque exercice, d'un test de dépréciation pour s'assurer de son caractère récupérable.

### **4- Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **4.1- Evaluation des provisions techniques**

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant de 379 412 598 Dinars, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques
- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions.
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres.
- Examiner un échantillon des dossiers sinistres des différentes branches d'assurances conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n° 2010-258
- Prendre connaissances des travaux effectués par l'actuaire contrôleur

#### 4.2- Evaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe

La provision pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatée au 31 décembre 2017 se rapporte aux créances suivantes :

- Créances sur assurés et sur intermédiaires d'assurances
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA
- Chèques impayés sur assurés et sur intermédiaires

Compte tenu de la part importante de jugement de la direction et de la variation significative de la provision en 2017, nous avons considéré que l'estimation de ces provisions constitue un point clé d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n° 24/2017 en date du 29 mars 2017 relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance
- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

#### 4 3- Comptabilisation de l'impôt différé

L'AMI a comptabilisé en 2017 un actif d'impôt différé résultant des reports déficitaires, et ce en application de la méthode du report d'impôt pour la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices. S'agissant d'un changement de méthode ayant eu un impact sur les résultats, nous avons accompli les diligences suivantes :

- S'assurer du bien fondé de ce changement
- Vérifier que le traitement comptable de la nouvelle méthode a été réalisé, selon l'approche rétrospective, conformément à la norme 11 relative aux modifications comptables

- S'assurer que les déficits enregistrés sont fiscalement reportables
- S'assurer que l'AMI disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées
- S'assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans le business plan qui démontre l'existence de bénéfices pendant la période fiscale couverte par l'imputation des déficits reportés

#### **5- Rapport du conseil d'administration**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **6- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1- Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que

modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler plusieurs insuffisances au niveau du système d'information et de contrôle interne de la société, y compris l'évaluation des sinistres à payer pouvant avoir un impact significatif sur les comptes.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

## **2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. Toutefois, certains comptes des actionnaires issus de la démutualisation gagneront à être complétés par des informations relatives à leur identification.

## **3- Continuité d'exploitation**

En raison des pertes enregistrées par la société, les capitaux propres totalisent au 31/12/2017 un montant de 5 762 149 DT qui est donc en deçà de la moitié du capital social. En conséquence, en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes pour se prononcer sur la continuité d'exploitation.

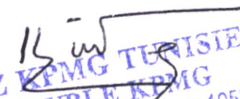
## **4- Autres vérifications**

Nous avons examiné les ratios prudentiels de la société tels que déterminés au 31 décembre 2017 et formulons les observations suivantes :

- La marge de solvabilité est en dessous du minimum règlementaire prévu par les dispositions de l'article 58 bis du code des assurances
- Le taux de représentation des engagements techniques s'établit à 74,1 %, et il est en deçà du taux minimum de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du 27 février 2001 fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation

Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE

*Emna Rachikou*

  
FMBZ KPMG TUNISIE  
IMMEUBLE KPMG  
8, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis  
MF.:810663T/A/M/000 - RC.:B148992002  
Tél:71.194.344 / Fax:71.194.320  
E-mail:tn\_fmfbz@kpmg.com

Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

*Tijani Chaabane*





## FMBZ-KPMG TUNISIE

B.P N° 317 Publiposte  
Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis  
Tél :+ (216) 71 194 344 - Fax :+(216) 71 194 328  
Email : [fmbz@kpmg.com.tn](mailto:fmbz@kpmg.com.tn)



## Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

67, Av Alain Savary- Bloc B 4<sup>ème</sup> étage - 1082 Tunis  
Tél : 71 787 233 - Fax : 71 796 147  
Email : [uat@gnet.tn](mailto:uat@gnet.tn)

Tunis, le 28 Novembre 2018

### A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES – S.A »

**OBJET** : Rapport spécial - Exercice 2017

**Messieurs,**

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A- Conventions et opérations conclues en 2017**

- L'AMI assurances a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné « BNA2017-1 » émis par la BNA en 2017 pour un montant de 500.000 D selon les conditions suivantes :
  - La durée de vie moyenne est de 5 ans.
  - Les intérêts sont calculés au taux de 7,4% et/ou TMM + 1,95%.
  
- L'AMI assurances a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné « BNA2017-2 » émis par la BNA en 2017 pour un montant de 5.000.000 D selon les conditions suivantes :
  - La durée de vie moyenne est de 5 ans.
  - Les intérêts sont calculés au taux de 7,60%
  
- La liste des comptes à terme souscrits par AMI assurances auprès de la BNA :



Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2017	Date de Souscription	Echéance	Taux
CAT BNA	10 000 000	10 000 000	17/01/2017	17/01/2018	7,51%
CAT BNA	1 000 000	1 000 000	17/01/2017	17/01/2018	7,06%
CAT BNA	800 000	800 000	01/07/2017	01/07/2019	8%
CAT BNA	700 000	700 000	11/09/2017	11/09/2019	8%

- L'AMI a participé à l'augmentation du capital de la société Al Hidaya Agricole, filiale du HBG Holding, pour l'acquisition de 240.000 nouvelles actions pour une valeur nominale de 10 DT chacune.

## **B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2017**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017:

- AMI est locataire d'un immeuble à usage de bureau sis à Tunis, 16 avenue de Carthage, dont les 2ème et 3ème étages sont occupés par l'UGTT Le loyer trimestriel de cet immeuble s'élève à 8 180 DT (HT) L'UGTT est membre du conseil d'administration de l'AMI.
- AMI loue auprès de l'UGTT un dépôt réservé comme espace de conservation des archives, sis à Tunis, rue «Ali Dargouth» contre un loyer mensuel de 300 DT.
- Mise à disposition de l'UGTT d'un appartement à usage de bureau sis, à Tunis, 25 avenue de Paris, qui est pris en location par AMI contre un loyer mensuel de 375 DT (HT)
- AMI est locataire auprès de l'UGTT d'un immeuble sis à FAHS, avenue Habib Bourguiba. Le loyer mensuel de cet immeuble est de 300 DT (HT)
- La société « AMI » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle AMI est membre de son conseil d'administration, et ce pour une durée initiale allant du 16 Février 2012 jusqu'au 31 Décembre 2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à GMP d'une rémunération détaillée comme suit :
  - ✓ 2,5 % du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
  - ✓ 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par AMI au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2017, le total des sommes payées par AMI en application de cette convention s'est élevé à 156 616DT en TTC.

- En vertu d'une convention de compte courant conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifié par un avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI d'un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16% Cette convention a été renouvelée le 01 avril 2014 pour une période de 2 ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts aux taux du marché monétaire TMM, soit 4,72% Il est à noter qu'aucun remboursement n'a eu lieu concernant cette avance.
- Les emprunts obligataires souscrits par AMI assurances auprès de la BNA avant 2017 sont en nombre de trois illustrés comme suit :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2017	Date de Souscription	Echéance	Taux
BNA 2009	1 000 000	466 400	31/03/2009	07/04/2024	5,4%
BNA 2011 P/C F G A	1 000 000	1 000 000	26/05/2011	26/05/2021	6,2%
BNA 2016	8 000 000	6 400 000	19/10/2016	19/10/2021	7,4%
<b>TOTAL</b>	<b>10.000.000</b>	<b>7.866.400</b>			

- Les comptes à terme souscrits par AMI assurances auprès de la BNA avant 2017 sont en nombre de trois illustrés comme suit :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2017	Date de Souscription	Echéance	Taux
CAT BNA	500 000	500 000	26/02/2016	26/02/2018	6,75%
CAT BNA	1 000 000	1 000 000	07/04/2016	07/04/2018	7,10%
CAT BNA	300 000	300 000	05/08/2016	05/08/2018	6,82%

- En 2008 AMI assurances a souscrit dans un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE », géré par BNA Capitaux, pour un montant de 8.000.000 D. La valorisation du portefeuille au 31/12/2017 est de 12 342 640 D.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit

1. L'ex-Président du conseil d'administration a été chargé en 2015 par le conseil d'administration d'une mission exceptionnelle portant notamment sur l'étude d'une potentielle restructuration des activités de la société, l'identification des axes de son développement et la promotion de son image auprès des investisseurs et des tiers Cette mission lui a été renouvelée en 2016 par le conseil d'administration réuni le 22/04/2016 et elle a été étendue au premier semestre de l'année 2017 pour prendre fin le 22/06/2017, par décision du conseil d'administration réuni le 19/05/2017.  
En contrepartie de cette mission, le conseil d'administration a décidé de lui attribuer, conformément à l'article 205 du Code des sociétés commerciales, une rémunération exceptionnelle d'un montant brut de 80 000 DT hors taxes au titre de 2017 et qui a été servie en 2018.
2. A l'occasion des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales, la société a pris en charge les frais de déplacement de l'ex-Président du conseil d'administration Les frais relatifs à l'année 2017 s'élèvent à 9 426 DT
3. Le conseil d'administration réuni le 10/11/2017 a pris acte de la démission de Mr Lamjed BOUKHRIS de ses fonctions de Directeur Général de AMI Assurances avec effet à partir du 01/12/2017. A cet effet, il a été décidé de lui attribuer une indemnité exceptionnelle de fin de contrat équivalente à un an de salaire, soit un montant brut de 180 000 DT.
4. Au titre de 2017, la rémunération de l'ex- Directeur Général se présente comme suit :
  - Un salaire brut servi de 165 000 DT (y compris 400 litres de carburant) ;

- Une voiture de fonction ;
- La prise en charge des frais de téléphone, à concurrence de 100 DT par mois ;
- Un solde de tout compte de 98 251 DT ;

5. La rémunération de l'actuel Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration réuni le 10/11/2017. Cette rémunération se présente comme suit :

- Un salaire annuel net de 240 000 DT ;
- Une voiture de fonction ;
- 400 litres de carburant ;
- Les avantages en nature accordés au personnel en bons de restauration et la couverture en maladie groupe.

Au titre de l'année 2017, le salaire brut servi à l'actuel Directeur Général s'élève à 28 065 DT.

6. Le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/06/2017 à un montant brut de 7 000 DT.

Le montant des jetons de présence servis au cours de l'année 2017 aux membres du conseil d'administration s'élève à 56 000DT.

7. Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, membres des comités permanents issus du Conseil d'administration, est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/06/2017 à un montant brut de 7 000 DT. Le montant total servi au cours de l'année 2017 s'élève à 112 000 DT.

Ce montant se détaille par comité comme suit :

- ✓ Comité stratégique : 21 000 DT ;
- ✓ Comité permanent d'audit : 21 000 DT ;
- ✓ Comité permanent de placements : 21 000 DT ;
- ✓ Comité des risques : 21 000 DT ;
- ✓ Comité de nomination et de rémunération : 28 000 DT ;

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

**Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE**

*Emna Rachikou*

*Emna Rachikou*  
**FMBZ KPMG TUNISIE**  
**IMMEUBLE KPMG**  
 6, Rue de Riyal-Les Belges du Lac II-1053-Tunis  
 MF: 810663T/AM/000 - RC: 8148992002  
 Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320  
 E-mail: tn\_fmfbz@kpmg.com

**Cabinet UNION AUDIT TUNISIE**

*Tijani Chaabane*

*Tijani Chaabane*  
 UNION AUDIT TUNISIE  
 TUNISIE  
 1787233  
 796147